indemnité licenciement economique

Par **gilles07**, le **26/12/2008** à **20:13**

bonjour,je suis nouveau sur ce forum et je vais bientot arriver ,fin fevrier normalement,a mon licenciement (102 emplois sur 108) dans une entreprise textile de l'ardeche a guihlerand-granges (pres de valence) et je voudrais savoir le montant de mon indemnitée de licenciement sachant que je suis dans la categorie ETAM technicien avec un coefficient 240 que j'ai 27 ans et 10 mois d'ancienneté (je suis agé de 47 ans)dans l'entreprise,sachant aussi que mon salaire brut est de 2314 euros par mois.
au boulot on entends toutes sortes de calcul et je ne sais plus quel est la realité dans tout ca,si vous pouviez m'eclairer au moins pour avoir une idée.
je ne sais si le fait d'etre dans la convention textile cuirs et peaux intervient dans un calcul different?
si vous pouviez m'aider ce serait sympa
merci et bonnes fetes de fin d'année

Par **Ben51**, le **04/01/2009** à **19:47**

sous réserve de vérifier que la convention collective ne prévoit pas une indemnité conventionnelle plus favorable, on applique les articles L 1234-9 et R 1234-1 et suivants du Code du Travail

voir ici :

[url:s0a6dxtu]http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A0EA959A0DBAFE81B83CBB482

[url:s0a6dxtu]http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A0EA959A0DBAFE81B83CBB482

Si on fait un calcul rapide (!!! sans garantie!!!) :

si la moyenne de salaire des 12 derniers mois est de 2314 €, vous aurez droit à :

- 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté pendant les 10 1ères années, soit 1/5 x 2314 x 10 = 4628 €
- 1/3 (1/5 + 2/15) de mois de salaire par année d'ancienneté pour les années au-delà de 10 ans (soit 17 ans et 10 mois), soit 13 112,66 €

soit au total environ 18300 €

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés